

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 SEPTEMBRE 2020 A 20 HEURES 30

DATE DE CONVOCATION : 22/09/2020.

PRESENTS : Mmes Valérie VIGIER, Valérie NAU, Isabelle GENSOU, Béatrice SARTRON, Carine MALAPEYRE, Annabelle GROMENIL
Mrs Éric CHOLLET GABARD, Robert BOURSEAU, Nicolas LACROIX, Louis DUCARRE, Jean-Marc ROBERT, Daniel CAPY, Christophe COTTIN.

ABSENTS EXCUSES : Mme Christine LAVIDALIE, M. Marc BOULOUX a donné procuration à M. Nicolas LACROIX,

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Isabelle GENSOU.

Le compte rendu de la réunion précédente est adopté à l'unanimité après lecture.

Concernant le dernier compte-rendu, Monsieur ROBERT souhaite de plus amples renseignements sur la commission des Impôts Directs.

Cette commission réajuste les nouvelles évaluations des impôts fonciers de la commune (nouvelle habitation, agrandissement, etc...) suivant un barème. Elle se réunit une fois par an au mois de mars.

1. ADHESION « GIRONDE RESSOURCES »

Gironde Ressources dépend du Département de la Gironde, il apporte une assistance d'ordre technique, juridique et financier... Des conseillers en développement accompagnent les communes dans l'analyse des besoins.

Cette structure peut nous apporter une aide dans le montage de nos futurs projets, ainsi que des subventions.

L'adhésion est de 50 € par an. Pour siéger au sein de « Gironde Ressources » il est demandé le Maire et un suppléant.

Madame VIGIER sera titulaire, Monsieur ROBERT se propose suppléant.

L'adhésion est adoptée à l'unanimité.

2. PREEMPTION DU TERRAIN LIEU DIT « LA BARRE »

Monsieur Guy DUBOIS souhaite vendre son terrain de 6 000 m² situé à « La Barre » 15 000.00 €.

Ce terrain se situe en zone naturelle. Afin de protéger les espaces naturels de la commune, Madame le Maire a décidé de déposer une préemption sur le terrain et à demander une révision de prix.

En cas de rachat de ce terrain, l'obligation est de louer le terrain pour une durée de 15 ans en agricole.

La préemption est votée à l'unanimité.

3. DEPART LOGEMENT 3 PLACE ALBERT SEGUIN

Madame ESTEVE Marie-Hélène est partie du logement 3 Place Albert Seguin. Après des travaux de nettoyage, de peinture et d'amélioration, il a été reloué à Monsieur PORTAUD Noé à partir du 1^{er} octobre 2020.

4. AMELIORATION DES LOGEMENTS PLACE ALBERT SEGUIN

Après l'installation des climatiseurs dans les logements Place Albert Seguin, il a été décidé d'augmenter les loyers de 25 euros par mois (*12.50 € entretien des climatiseurs, 12.50 € pour l'amélioration de l'habitat*).

5. AVANCEMENT DES TRAVAUX DU RESTAURANT SCOLAIRE

Les travaux du futur restaurant scolaire avancent bien. Il y aura une semaine de retard par rapport au planning initial. La charpente métallique est posée. La livraison du chantier est prévue pour fin décembre 2020.

6. AVENANT ARCHITECTE

L'architecte des travaux du restaurant scolaire a transmis à la mairie un avenant sur ses honoraires avec une différence de 11 642.48 €

Ce montant s'explique de la façon suivante :

Le marché de base était de 500 000.00 € H.T., commission 8 %, honoraire architecte 40 000.00 € H.T.

Le marché signé s'élève à 629 360.92 € H.T., commission 8 %, honoraire architecte 50 348.87 € H.T. (+OPC).

Son avenant est accordé.

7. ABRIS BUS

Une demande de subvention a été transmise à la Nouvelle Aquitaine pour l'installation de 2 abris bus (il faut au moins 5 enfants par arrêt pour obtenir une aide). La requête a été accordée.

Les abris bus de « Jean Roux » et « La Gare » seront remplacés. Le Département accorde 2 abris bus par an. Le coût par abris bus est de 4 000.00 €, la subvention s'élève à 3 600.00 €. Le coût pour la commune est de 400.00 € par abri bus.

Les dalles en béton restent à la charge de la commune (voir dimensions). Ces travaux sont validés à l'unanimité.

8. TRAVAUX VOIRIE

Monsieur Eric CHOLLET-GABARD explique les travaux de voirie qui ont été entrepris.

4 secteurs ont été refaits :

- Route de la Massonne : plusieurs plaintes d'habitations du secteur pour vitesse excessive, 3 ralentisseurs ont été installés à la sortie du village « Baudrit ».
- Panneaux obligatoires zone 50 à zone 30 seront installés
- Un « haricot » sera installée au croisement « La Massonne/Le Puy »
- La route en direction du nouveau cimetière sera limitée à 50 km/h
- Des bordures maçonnées seront installées
- Les routes de « Baudrit » et « Bloin » sont très déformées.

Les travaux ont été intégralement pris en charge par le Communauté de Communes du Fronsadais pour un montant de 48 200.00 €.

La société COLAS reprend sous garantie la route du cimetière après un problème d'émulsion du goudron.

La signalisation a dû être adaptée par rapport aux travaux. Elle s'élève à 7 161.00 €. Ce montant s'ajoute au devis de 4 953.00 € signé par l'ancienne municipalité.

9. GAZETTE

La commission COMMUNICATION/INFORMATION s'est réunie à plusieurs reprises pour la création de la gazette, qui sera trimestrielle. Elle sera sous forme papier et numérique. Elle devrait sortir prochainement.

La page Facebook et Panneapocket sont actuellement actif.

La commission travaille actuellement sur la création du site internet de la commune.

10. QUESTIONS DIVERSES

- Le syndicat mixte d'aménagement de la Saye, du Galostre et du Lary fusionnera avec le syndicat mixte du Bassin versant du Lary au 1^{er} janvier 2021 avec un nouveau projet de périmètre. Les nouveaux statuts sont adoptés à l'unanimité.
- La Commission PATRIMOINE s'est réunie le 22 Juillet dernier. Plusieurs thèmes ont été proposés. Ceux retenus pour cette année sont :
 - L'agriculture et son évolution à Périssac sur les 150 dernières années
 - La vie à Périssac : commerces, gare, école.

Les animateurs de cette commission recherchent des documents, des photos, des témoignages de personnes ayant vécu à Périssac.

- La Commission URBANISME prévoit une réunion en octobre afin d'aborder les sujets de projets du City Park, de la Maison Médicale,....
- Mme Annabelle GROMENIL souhaiterait que soit lancé le projet du Conseil Municipal des Enfants, elle indique que plusieurs jeunes seraient intéressés.
- Les horaires de la mairie ont changé. Désormais la mairie sera ouverte un samedi matin sur deux (les semaines paires).

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Les Conseillers

Le Maire,
V. VIGIER

